



4 jours : 9h – 12h30 et de 14h00 – 17h30
FVIV PACA Corse à Brignoles
Lundi 18 et Mardi 19 Mars
Lundi 15 et Mardi 16 Avril 2024

Intervenante :

Eve IRIBARNE

Société VINAC

Oenologue consultante, formatrice et conseillère en marketing, vente, agencement et gestion commerciale depuis plus de 20 ans

Responsable(s) de stage :

Laurence OLLIVIER et Caroline REYNIER

04 42 17 15 09 – formation@paca.chambagri.fr



Contact – Inscription Formation :
Caroline REYNIER ou Sylvie FARGUES
04 42 17 15 09 ou 04 42 17 15 30
formation@paca.chambagri.fr

PROGRAMME

Accueillir et vendre au caveau : se professionnaliser pour développer sa clientèle

Prérequis: Aucun

Objectifs

- Professionnaliser ses pratiques d'accueil et de vente à l'écoute du client pour accroître ses ventes
- Attirer de nouveaux clients et fidéliser sa clientèle

Contenu

- Considérer l'importance de la dégustation en tant qu'outil commercial
- Construire un argumentaire de vente solide autour du produit
- Segmenter son offre pour répondre aux problématiques de saisons/clientèles/origine
- Accueillir ses clients de manière professionnelle : écoute, attitudes, identifier son client et ses besoins
- Construire un argumentaire personnalisé autour de mes vins
- Créer ou améliorer l'agencement de son magasin
- Programmer des actions commerciales
- Construire des outils personnalisés et adaptés à sa situation
- Connaître les techniques de ventes essentielles
- Créer son argumentaire de vente personnalisé

Méthodes pédagogiques

Alternance entre apports théoriques/pratiques • Mises en situation au travers de multiples jeux de rôle • Autodiagnostic de son offre • Visite d'un magasin de vin « témoin »

Evaluation

- Réalisation d'un plan de caveau retravaillé, d'une fiche argumentaire de vente, de fiches dégustation personnalisées et questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

<https://paca.chambres-agriculture.fr/>

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'épargne sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

Contact: Caroline REYNIER 04 42 17 15 09 – formation@paca.chambagri.fr

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

“ **Contributeur(riche)s VIVEA** ”

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

“ **Salarié(e)s** ”, “ **Demandeurs d'emploi** ”

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ **Autres publics** ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“ **Toutes personnes en démarche d'installation** ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

“ **Installé(e)s depuis moins de deux ans** ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui non

Vous êtes :

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Ociat

Offre Régionale de formation OCAPAT

BOOST COMPÉTENCES OCAPAT

Autre public Précisez :

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° Siret :

Production principale :

Arboriculture grandes cultures maraîchage

viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Mél :

Tél :

Contact – Inscription/handicap

Caroline REYNIER

04 42 17 15 09

formation@paca.chambagri.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
N° Organisme de formation : 93.13.P.002213

A retourner à : **Chambre Régionale d'Agriculture PACA – Service formation**
22, Avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1
Tel : 04 42 17 15 09 ou 04 42 17 15 30
formation@paca.chambagri.fr

Formation souhaitée

ACCUEILLIR ET VENDRE AU CAVEAU : SE PROFESSIONNALISER POUR DEVELOPPER SA CLIENTELE

Lundi 18 et Mardi 19 Mars

Lundi 15 et Mardi 16 Avril 2024

Durée : 28 heures – 4 jours

Tarifs

- 0 €/jour net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivea sinon tarif autre public.
- 700 € pour 4 jours net de taxe : salarié d'exploitation, autre public (possibilité de prise en charge à 100% offre régionale formation OCAPAT dans la limite des places disponibles)
- 700 € pour 4 jours : technicien, conseiller, chef de projet

Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :
Le

Signature :

Pour la Chambre Régionale d'Agriculture PACA

Le Directeur Général
Jean-Pierre BOURDIN

VOS ATTENTES

Vous allez participer à la formation

ACCUEILLIR ET VENDRE AU CAVEAU : SE PROFESSIONNALISER POUR DEVELOPPER SA CLIENTELE
Lundi 18 et Mardi 19 Mars, Lundi 15 et Mardi 16 Avril 2024 à Brignoles

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....
.....

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? oui non

Si oui, les quelles et quand :

.....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....
.....

Avez-vous des questions à poser en lien avec le contenu de la formation ?

.....
.....
.....
.....

Auriez-vous des besoins d'aménagements spécifiques pour suivre la formation dans de bonnes conditions (santé, difficultés d'apprentissage) ? Oui Non

Si oui lesquelles:

.....
.....

Votre point contact handicap & difficultés d'apprentissage:

Caroline REYNIER - 04 42 17 15 09 – formation@paca.chambagri.fr

Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor

